

Malakoff, le 22 juin 2023

**Décision n°2021-36 portant délégation de signature temporaire semaine 27**

La directrice générale de l'EPIDE,  
Vu l'article R3414-18 du code de la défense ;  
Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;  
Vu la décision n°2015-19 portant nomination de la directrice du centre de Montry ;  
Vu la décision n°2023-21 portant délégation de signature ;  
Vu l'instruction n° 1443/EPIDE/DG/DSAF/SACP du 24 mars 2023 sur la refonte des procédures achats de l'EPIDE ;

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Eu égard aux congés de Mme Marie-Josée GALAS, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par M. Hassan HMANI, chef du service insertion professionnelle et formation du centre de Montry exceptionnellement durant la semaine 27, du 03 au 07 juillet 2023.

**Art. 2** - La présente décision prend effet à compter du 3 juillet 2023.

**Art. 3** – Le directeur général adjoint est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice générale



Florence GERARD-CHALET